

Avis Technique 12/00-1241*01 Add

Additif à l'Avis Technique 12/00-1241

Chape fluide à base de ciment
Cement fluid screed
Zementfliessestrich

Agilia® Sols C Métal

Titulaire : Société LAFARGE BETONS
5 boulevard Louis Loucheur
BP 302
F-92214 Saint Cloud cedex
Tél. : 01 49 11 44 16
Fax : 01 49 11 42 96
Internet : www.lafarge-bétons.fr

Commission chargée de formuler des Avis Techniques
(arrêté du 2 décembre 1969)

Groupe Spécialisé n° 12

Revêtements de sol et produits connexes

Vu pour enregistrement le

Pour le CSTB : J.-D. Merlet, Directeur Technique



Secrétariat de la commission des Avis Techniques CSTB, 4, avenue du Recteur-Poincaré, 75782 Paris Cedex 16
Tél. : 01 40 50 28 28 - Fax : 01 45 25 61 51 - Internet : www.cstb.fr

Le Groupe Spécialisé n° 12 « Revêtements de sol et produits connexes » de la Commission chargée de formuler des Avis Techniques a examiné, le 27 juin 2002, la demande présentée par la Société LAFARGE BETONS, bénéficiaire de l'Avis Technique 12/00-1241 relatif à la chape fluide à base de ciment AGILIA SOLS C, de voir étendre cet Avis Technique à l'utilisation de la formule AGILIA SOLS C METAL contenant des fibres métalliques en alternative à la formule AGILIA SOLS C avec armature (treillis métallique).

Compte tenu des performances mécaniques de la chape AGILIA SOLS C METAL (avec ajout de fibres métalliques), le Groupe Spécialisé n° 12 étend le même Avis aux mêmes conditions.

Conclusions

Appréciation globale

L'utilisation dans le domaine d'emploi proposé est appréciée favorablement.

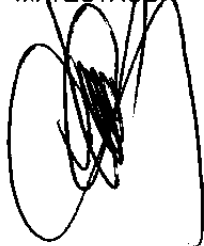
Validité

Le présent modificatif doit être révisé en même temps l'Avis Technique 12/00-1241 et au plus tard le 31 décembre 2002.

Pour le Groupe Spécialisé n° 12

Le Président

M. TESTAUD



Vu pour enregistrement le :

10 OCT. 2002

Jean-Daniel MERLET

Dossier Technique

établi par le demandeur

Le Dossier Technique de l'Avis Technique 12/00-1241 est modifié comme suit :

1. Domaine d'emploi

1.4 Epaisseur de la chape Choix de l'isolant Présence d'armatures Pose de cloisons légères

Le tableau ci-après précise les épaisseurs minimales d'application et les cas nécessitant l'utilisation d'une chape renforcée :

- soit par une armature métallique,
- soit avec la chape AGILIA SOLS C METAL renforcée par fibres métalliques.

Pour la pose de sols souples et parquets collés, l'épaisseur maximale doit être de 10 cm. Pour les autres revêtements, l'épaisseur n'est pas limitée.

Les isolants admissibles sont de classes de compressibilité I, II et III.

La pose de cloisons légères de masse inférieure ou égale à 150 kg/m² est admise.

Cas des locaux P4

Dans les locaux P4, la chape n'est utilisable que si les conditions suivantes sont respectées :

- pose désolidarisée uniquement (pas de pose sur isolant),
- épaisseur minimale d'application : 5 cm au lieu de 4 cm,
- treillis métallique obligatoire ou mise en œuvre de la chape AGILIA SOLS C METAL.

2. Matériaux

2.3 Fibres métalliques

Fibres en acier tréfilé forme « baïonnette », encolées en plaquettes.

- longueur (mm) : 30,
- diamètre (mm) : 0,55,
- dosage (kg/m³) : 10

3.2 Fabrication du mortier

Avant la fabrication du mortier, le malaxeur de la centrale est lavé afin d'éliminer toute présence de granulats supérieurs à 5 mm. Les constituants sont généralement introduits dans l'ordre suivant :

- sable,
- fibres,
- fibres métalliques s'il s'agit de la formule AGILIA SOLS C METAL,
- ciment,
- eau.

Le temps de malaxage est au moins d'une minute. Avant vidange dans le camion, le centralier doit s'assurer en faisant tourner la cuve à grande vitesse de déchargement, que celle-ci est bien vidée et ne contient plus d'eau.

L'étalement du mortier est vérifié après fabrication de la deuxième gâchée : il doit être compris entre 17 et 26 cm.

4. Mise en œuvre de la chape fluide

4.36 Mise en place d'armatures

Dans le cas des chapes sur isolant d'épaisseur supérieure à 3 mm, une armature métallique est systématiquement positionnée sauf en cas d'emploi du mortier AGILIA SOLS C METAL déjà renforcé.

L'armature est constituée de treillis métalliques en nappe ou en rouleau de maille de 50 mm x 50 mm (650 g/m²) et de diamètre de fils 1,4 à 1,8 mm. Les nappes doivent se recouvrir de 10 cm en tous points.

Pour éviter la remontée du treillis en surface, celui-ci sera fixé à l'isolant au moyen d'agrafes (type agrafes à ergots utilisées pour fixer les canalisations ou câbles de planchers chauffants, celles-ci sont enfoncées manuellement) ou scotch si l'agrafage n'est pas possible.

Dans les autres cas, la pose d'armature ne se justifie pas.

		Epaisseur minimale de la chape (cm)		Nécessité d'une d'armature ou mise en œuvre de AGILIA SOLS C METAL
		Locaux P2 et P3	Locaux P4	
Chape désolidarisée	- Sur film (polyéthylène par exemple)	4	5	Uniquement pour les locaux P4
	- Sur isolant Isolant de classe I*, II* ou III*	4		Dans tous les cas sauf pour les isolants d'épaisseur ≤ 3 mm
* correspondance avec le classement ACERMI, définissant le niveau de compressibilité :				
$l_5 < 0,3 \text{ mm}$ et $l_4 < 0,5 \text{ mm}$ = classe I $l_3 < 3,0 \text{ mm}$ = classe II $l_2 < 12,0 \text{ mm}$ = classe III				